

# REGLEMENTATION / LABELS

## Les avancées de la RT 2005

---

- **Favoriser la conception bioclimatique**
  - apports solaires, protections solaires, orientation, inertie
- **Introduire les EnR dans les systèmes de référence :**
  - chaudières bois, ECS solaire
- **Renforcer les exigences sur le bâti et les équipements**
- **Imposer un format et un contenu de rapport : la synthèse d'étude thermique standardisée**
- **Introduire un raisonnement et des exigences en valeur absolue de consommation**

## **Labels HPE : Fondement et intérêt**

---

- **Des labels définis par arrêté interministériel (arrêté du 3 mai 2007)**
- **Le seul moyen reconnu par les Pouvoirs Publics pour identifier les bâtiments neufs les plus performants**
- **Une condition nécessaire à l'attribution de nombreuses aides, différenciées selon le maître d'ouvrage**
- **Un canal privilégié de diffusion des meilleures pratiques, préfigurant les futures évolutions réglementaires**

## Labels HPE : les différents niveaux

---

### 5 niveaux de labels (arrêté du 3 mai 2007) :

#### ■ HPE 2005 :

- $C < C_{ref} - 10\%$  et en résidentiel:  $C < C_{max} - 10\%$

#### ■ HPE EnR 2005 :

- HPE 2005 + exigences EnR (biomasse et réseau chaleur)

#### ■ THPE 2005 : préfigure la RT 2010 résidentiel neufs a minima

- $C < C_{ref} - 20\%$  et en résidentiel:  $C < C_{max} - 20\%$

#### ■ THPE EnR 2005

- $C < C_{ref} - 30\%$  et en résidentiel:  $C < C_{max} - 30\%$  + exigences EnR ou pompes à chaleur

#### ■ BBC 2005 : préfigure la RT 2010 bâtiments publics et tertiaire et 2012 résidentiel neufs

Maximum de consommation d'environ 50 kWh/m<sup>2</sup>/an

# Label BBC 2005 ou BBC-Effinergie

(objectif 35% des logements neufs en 2010)

- Un label élaboré en collaboration avec l'association Effinergie
- Un label porté par Effinergie et ses adhérents
- Pour les bâtiments à usage d'habitation
  - $C < 50 \times (a+b)$  kWhep/m<sup>2</sup>.an



Zones climatiques	Coefficient a
H1-a, H1-b	1,3
H1-c	1,2
H2-a	1,1
H2-b	1
H2-c, H2-d	0,9
H3	0,8

  

Altitude	Coefficient b
≤ 400 m	0
> 400 m et ≤ 800 m	0,1
> 800 m	0,2

- Pour les bâtiments à usage autre que d'habitation
  - $C < Créf - 50 \%$

## **Labels HPE : Procédure d'attribution (1/2)**

---

- **Des labels HPE délivrés uniquement en option d'une certification globale de qualité du bâtiment**
- **Une délivrance par des organismes accrédités, sous convention avec le ministère en charge de la construction**
- **Les organismes sous convention :**
  - Cerqual (certification Habitat et Environnement)
  - Qualitel (certification Qualitel)
  - Promotélec (certification Promotélec)
  - Cequami (certification NF Maison Individuelle)
  - Certivéa (en cours pour certifications NF Bâtiment tertiaire et NF Bâtiment tertiaire démarche HQE)

## **Labels HPE : Procédure d'attribution (2/2)**

---

- **Des labels attestant une fiabilité de conception et de réalisation :**
  - Contrôle réalisé par un examinateur sur 100% des études thermiques des bâtiments sur lesquels un label est demandé
  - Possibilité de contrôle sur site en cours de chantier
  - Contrôle sur site à réception sur un minimum de 25% des opérations (50% en non résidentiel)
  - Des mises en conformité obligatoires pour obtenir le label

## **Orientations de la RT2010/2012/2020**

---

- **En 2010 :  $C_{\max}$  unique en logement quelle que soit l'énergie, 80-90 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>/an et 35% des logements au moins BBC**
- **En 2012 :  $C_{\max}$  à 50kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup> par an en logement**
- **Evolution des labels :**
  - **Création d'un label « Bâtiment à énergie positive » (BEPOS préfigurant la RT2020**

## **Orientations de la RT2010/2012/2020**

---

### **■ L'impact sur les pratiques en logement :**

- **Poursuite de l'intégration la plus systématique possible des EnR dès 2010**
- **En 2012 : « Eau chaude sanitaire » par énergie renouvelable obligatoire sauf impossibilité démontrée**
- **En chauffage :**
  - **Par combustibles : condensation pour répondre aux exigences de la RT 2010**
  - **Par électricité : PAC pour répondre aux exigences de la RT 2010**